PATRIMOINE VÉGÉTAL DE LA COMMUNE

GOURNAY-SUR-MARNE



Contexte et niveau de connaissance

Cette fiche s'inscrit dans le cadre de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU), centre de ressources sur le patrimoine naturel du département de Seine-Saint-Denis. Son objectif est de fournir à chaque commune une synthèse des connaissances et des enjeux liés à la flore de son territoire, aussi bien en termes d'espèces que de végétations. Le détail du contenu des différentes parties est présenté dans la notice explicative.

244

espèces sont connues actuellement (après 2000) dans la commune de Gournay-sur-Marne. Le niveau de connaissance de la flore de la commune de Gournay-sur-Marne peut être qualifié de bon puisque le taux d'exhaustivité des inventaires est estimé à 73 % (indice de



Flore protégée

- espèces faisant l'objet d'une **protection régionale** ont été répertoriées à Gournay-sur-Marne :
- Le Pâturin des marais (*Poa palustris*), observé en 2002;
- La Cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*), observée en 2004.



Le **Pâturin des marais** se développe en bordure des roselières, au sein de noues ou sur les berges de grands cours d'eau.



La Cardamine impatiente recherche des milieux humides et riches en éléments nutritifs, tels que les ourlets nitrophiles et les berges de rivières.

Il est interdit de détruire, couper ou cueillir toute espèce faisant l'objet d'une protection légale stricte. Ces exigences imposent donc une prise en considération des enjeux liés aux espèces protégées en amont de la réalisation de projets. Tout impact potentiel sur une de ces espèces doit faire l'objet d'un dossier instruit par les services de l'État.





Flore menacée

- espèce menacée en Île-de-France est connue dans la commune de Gournay-sur-Marne : le Pâturin des marais (Poa palustris), considéré comme en danger d'extinction.
- autre espèce connue à Gournay-sur-Marne est considérée comme quasi-menacée en Île-de-France: le Chénopode des murs (Chenopodium murale), observé en 2002.



Le Chénopode des murs est une plante nitrophile des friches sur sols riches, en situations bien exposées.



Flore déterminante pour la création de ZNIEFF

espèces observées à à Gournay-sur-Marne peuvent justifier la création d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

L'une d'elles, le Pâturin des marais, est déterminante dans tous les cas (« Z1 ») et peut légitimer cette création. La seconde, la Cardamine impatiente, est déterminante sous conditions (« Z3 ») et doit présenter davantage de critères pour justifier la mise en place d'une ZNIEFF.

Tableau récapitulatif des espèces déterminantes de ZNIEFF

Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZNIEFF	Dernière observation
Pâturin des marais	Poa palustris	Z1	2002
Cardamine impatiente	Cardamine impatiens	Z3	2003







Flore exotique envahissante

Les espèces exotiques envahissantes ont un développement pouvant dans certains cas poser des problèmes. La gestion et le contrôle de ces espèces reposent en premier lieu sur des actions préventives de détection et de surveillance afin de ne pas les disséminer sur de nouveaux sites. Dans certains cas, une intervention peut s'avérer nécessaire si les populations de ces espèces exotiques envahissantes impactent de façon importante des milieux naturels et ce d'autant plus si des enjeux de biodiversité y sont présents (ex: espèces protégées, menacées, déterminantes ZNIEFF).

4 espèces à caractère envahissant ont été observées à Gournay-sur-Marne.

Tableau des espèces à caractère envahissant classées en fonction de l'intensité de leur expansion.

Espèces	émergentes

Espèces avérées

Aucune espèce détectée

Renouée du Japon (Reynoutria japonica)

Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia)

Solidage du Canada (Solidago canadensis)

Solidage glabre (Solidago gigantea)



Solidage glabre colonise les milieux frais et riches en éléments nutritifs, de préférence les bords de cours d'eau, les friches ou encore les lisières de certains boisements.



La Renouée du Japon peut parfois se répandre de façon spectaculaire dans les milieux naturels humides, où elle peut parfois causer nombreux dommages.



Flore non revue

A cause de la pression croissante des activités anthropiques pesant sur les milieux naturels, les espèces signalées comme non revues sont pour la plupart probablement disparues de la commune, notamment si leur observation est très ancienne ou si elles sont éteintes, menacées ou quasi-menacées en Île-de-France. Cependant, quelques redécouvertes ne peuvent être exclues à la faveur de nouvelles prospections naturalistes.

espèces n'ont pas été revues à Gournay-sur-Marne après 2000, à notre connaissance. Deux d'entre elles sont aujourd'hui considérées comme menacées ou quasi-menacées en Île-de-France. Elles croissent toutes les deux dans des zones humides :

- La Germandrée d'eau (*Teucrium scordium*), mentionnée en 1836, est considérée comme vulnérable.
- L'Euphorbe des marais (Euphorbia palustris), signalée en 1851, est considérée comme quasi-menacée.



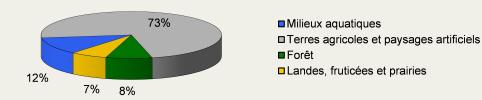




Grands types de végétations

Les habitats naturels couvrent une surface de 14,5 hectares, soit environ 9 % de la superficie de la commune. Ils peuvent être regroupés en cinq grands types :

- Les terres agricoles et paysages artificiels (11 ha) dominent le paysage et se partagent équitablement entre les plantations de feuillus et les pelouses de parcs.
- Les milieux aquatiques (près de 2 ha) se composent principalement de végétations de rivières riches en éléments nutritifs.
- Les **forêts** (1 ha) se composent de bois de frênes et d'aulnes à hautes herbes.
- Les landes, fruticées et prairies sont représentées par des végétations de bords de cours d'eau et de lisières forestières.
- Les tourbières et marais sont présents uniquement de manière très ponctuelle, sous forme de roselières à Baldingère faux-roseau.



Répartition des grands types d'habitats naturels cartographiés à Gournay-sur-Marne selon leur surface (en pourcentage).

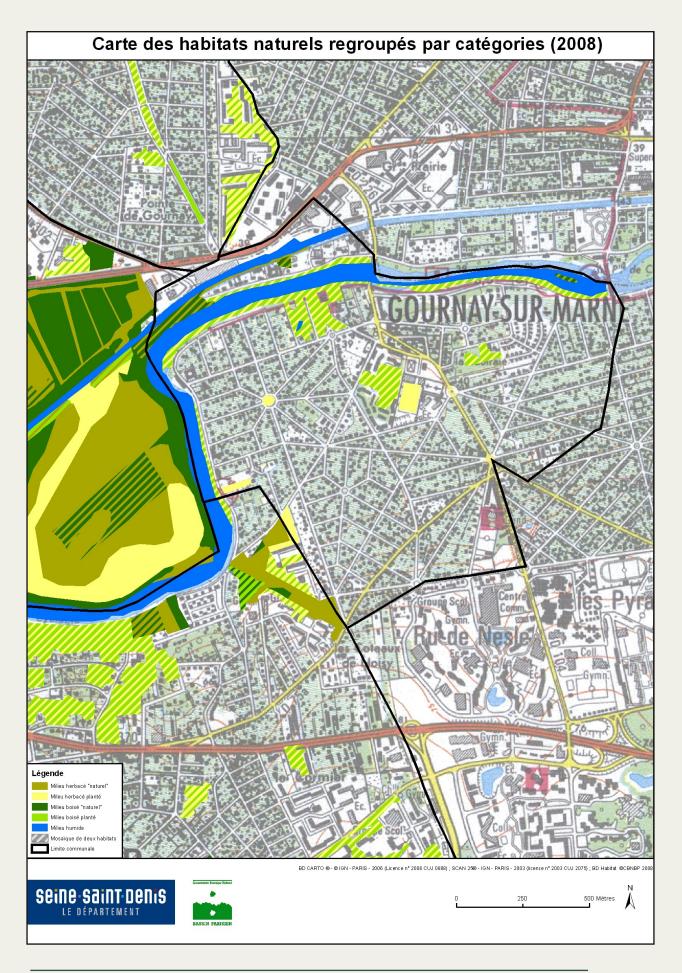


Végétations patrimoniales

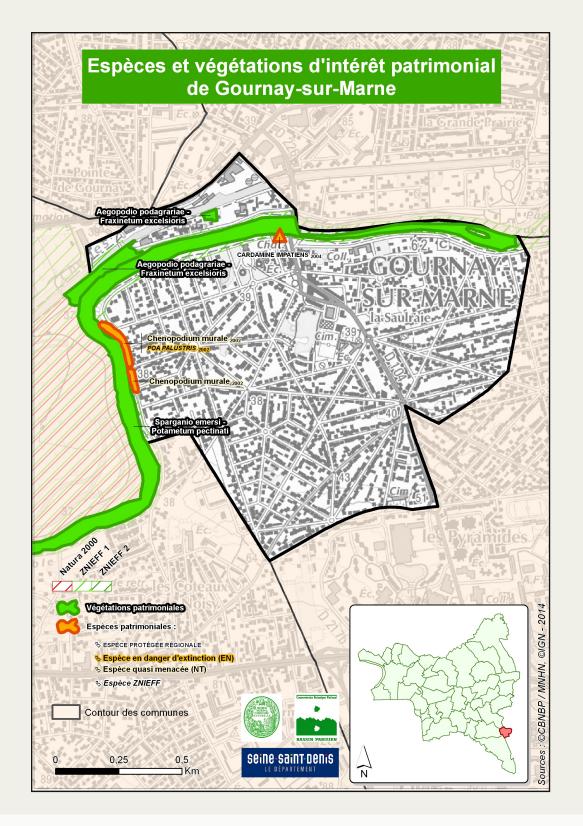
- végétations inventoriées à Gournay-sur-Marne présentent un intérêt patrimonial puisqu'elles sont inscrites à l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore :
- L'herbier immergé enraciné des eaux faiblement courantes et moyennement profondes sur substrat généralement vaseux, le Sparganio emersi - Potametum pectin
- Le boisement inondable mais non marécageux composé d'aulnes et de frênes : l'Aegopodio podagrariae -Fraxinetum excelsioris.











Pour plus d'informations sur la flore de Gournay-sur-Marne, consulter le site du CBNBP: http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/communeAction.do?action=bilan&cdInsee=93033

Auteurs: N. Cudennec, F. Lehane et F. Perriat Cartographie: J. Monticolo et Conseil départemental de Seine-Saint-Denis Mise en page: H. Bressaud Version: 01/2015.



